



La Vie Etudiante.....



DIPLÔMES

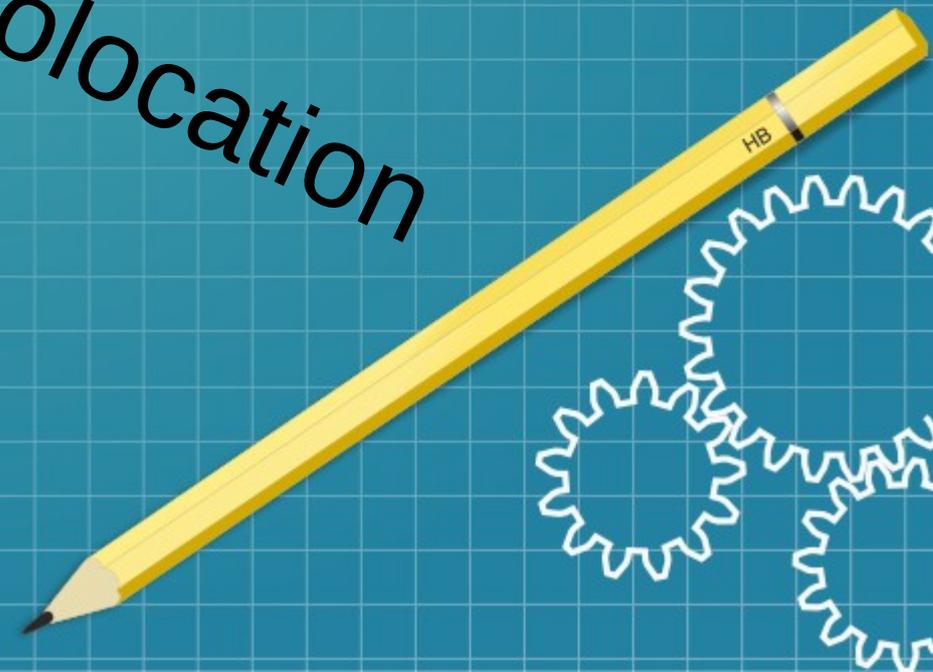
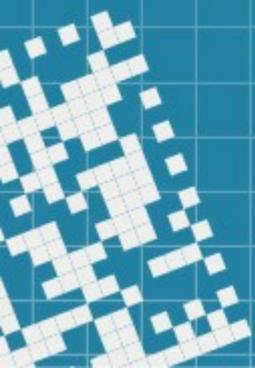
BOURSES

Job

Fiscalité

Colocation

Logement



Le Statut Etudiant

Formation **accréditée**

- **Bac+2** (BTS, Classes prépa Grandes Écoles)
- **Bac+3** (Licence et Bachelor Universitaire Technologique)
- **Bac+5** (Master, Titre d'Ingénieur)
- Parcours sup, se renseigner sur la qualité de la formation, nous sommes à votre disposition

Apprentissage : pas de statut étudiant

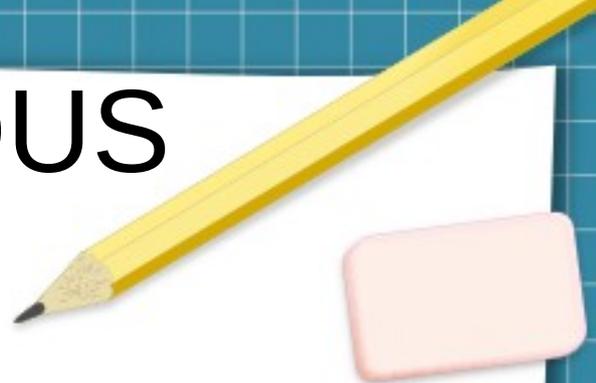
- Titre RNCP : N'atteste **PAS** d'un niveau d'étude (Ministère du Travail, pas de l'enseignement supérieur)

EN MOYENNE 13 VOEUX PARCOURS SUP par étudiant



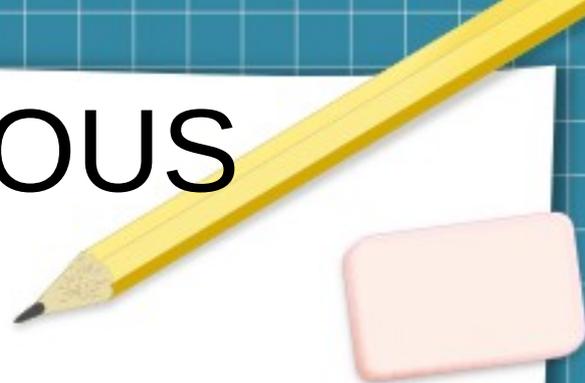
Les Bourses du CROUS

C'est quoi ?



- Une aide mensuelle de 145€ à 760€ par mois
- Une exonération des frais d'inscription (attention différent des frais pédagogiques-école privée)
- Selon le **revenu** des parents
- Barème différent du lycée et éloignement pris en compte
- Simulation : simulateur+bourse+crous

Les bourses du CROUS Comment ?



- En remplissant le **Dossier Social Etudiant** en ligne
- Ne pas hésiter à **expliquer les situations particulières** (garde alternée, rupture familiale, parent isolé, etc.)
- Avis fiscal **2023 sur revenus 2022**
- Le **plus tôt possible**, avant le 31 mai
- **4 lieux d'études** envisagées (surtout pour le logement Cité U)
- C'est le CROUS de Toulouse (académie du bac qui traite votre dossier, valable au niveau National

Le Logement Cité U ou Logement Privé ?

- La Cité U : de 210 à 530€, **tout inclus**,



Demande via le **Dossier Social Etudiant**
Plusieurs dates de proposition de logement,
entre juin et octobre
Seule condition pour demander : **ETRE ETUDIANT**



Le Logement privé

- Agence immobilière = **Frais d'Agence**
- **Lokaviz**, le site de référence l'étudiant
- **La Colocation** est possible en Cité U et dans le privé
- **COLOCATION** : Tous les COLOCATAIRES sur le BAIL (pour les APL, les impayés, etc.)
- Pas de versement d'ARGENT AVANT d'établir le contrat de LOCATION (marchand de listes)



Caution et Garantie

ÉTUDIANTS,
BESOIN D'UN GARANT
POUR LOUER VOTRE
LOGEMENT ?



AYEZ LE RÉFLEXE **VISALE.FR**
LA SOLUTION 100 % GRATUITE
QUI VOUS OUVRE TOUTES
LES PORTES !



ActionLogement 

Certains organismes ou propriétaires peuvent vous demander **un dépôt de garantie** (1 mois de loyer max) ou une **garantie de loyer impayés/Caution** (qui paiera les loyers en cas d'impayés)

Les Aides au Logement

Votre enfant peut obtenir des Aides au Logement (les APL), selon ses seules ressources.

- Il n'est alors **plus à votre charge** pour les prestations familiales. *A vérifier selon votre situation (2 enfants à charge ou plus, etc.)*
- Les APL ne sont PAS rétroactives,
- Dans le privé à partir du 2ème mois *faire la demande en ligne dès le bail signé (si possible le bail à la fin du mois 31 août pour le 1^{er} septembre)*
- Un simulateur en ligne CAF.Fr



Et au niveau fiscal ?



- Votre enfant peut décider à sa majorité
 - d'être rattaché (1/2 part fiscale supplémentaire) à votre avis d'imposition
 - faire sa propre déclaration (Vous pouvez déduire 6 368€ max/an à votre enfant étudiant)
- Les bourses et les APL ne sont **pas à déclarer**
- Certains revenus le sont au-delà d'un certain seuil (gratification de stage, job étudiant, etc.)
- Pour les **bourses CROUS** l'avis d'impôts des **parents sera toujours demandé** sauf en cas de rupture familiale



L'équipe reste à votre disposition,

Nicolas LEFEBVRE,

Assistant de Service Social en faveur des Élèves

Par mail: nicolas.lefebvre@ac-toulouse.fr

Sur la Cité Scolaire :

Lundi, Mardi et Mercredi matin

